

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 MAI 2026

Date de la convocation :
13 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf mai à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain DURIS

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : M. Alain DURIS, Maire, M. Bruno GRANCOING, Mme Sandrine COULON, M. Éric BOULESTEIX, Mme Aurélie GAUMER, Adjoint, Mme Muriel HARTWICH, ~~M. Yoann RUFFEL~~, Mme Jéssica GATTE, M. Thomas PEYRAUD, Mme Odile NICOLARDOT, Mme Sabrina FREDON, M. Arnaud CHESSERON, Mme Michèle COSSU, ~~Mme Sylvie GERMOND~~, M. Julien GUYOT Conseillers municipaux.

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 13

Étaient absents :

Ont donné pouvoir : M. Yoann RUFFEL donne pouvoir à M. Alain DURIS
Mme Sylvie GERMOND a donné pouvoir à M. Julien GUYOT

Secrétaire de séance : Mme Aurélie GAUMER

Objet de la délibération : **CHOIX DU NOTAIRE POUR LA TRANSACTION, ACHAT TERRAIN MONSIEUR ARRIBARD VALENTIN ET MADAME MOUZAC FANNY SITUÉ A ROYER.**

Numéro de la délibération : 032 2026

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget principal du montant nécessaire à l'acquisition

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la parcelle de terrain n°208 section ZI, sis Royer est à vendre.

Vu l'offre de Monsieur Arribard Valentin et de Madame Mouzac Fanny pour la valeur de 1€ symbolique.

Considérant que l'acquisition de la parcelle 208 de la section ZI située à Royer sur la commune de Saint-Auvent pour une contenance de 10 m² permettrons de réaliser une unité foncières cohérente. Monsieur le maire propose l'acquisition de ladite parcelle et de confier les transactions notariales à Maître Elodie LESVERGNAS.

Le conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** à l'unanimité l'acquisition de la parcelle n°208 de la section ZI d'une superficie de 10 m² pour un prix de 1.00 euros, auxquels s'ajouteront les frais d'acte
- **De confier** à Maître Elodie Lesvergnas, rue Alluaud 87420 Saint-Victournien pour toutes les transactions notariales afférentes à cet achat.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vent afférent à cette opération ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette vente

Résultat du vote : Unanimité

Le secrétaire de séance,

Mme Arélie GAUMER



Le président de séance,

M. Alain DURIS



Acte rendu exécutoire après transmission en
préfecture et publication le 22 mai 2026
Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,